

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Bernhard
Riedweg, Marc Falquet, Antoine Bertschy,
Patrick Lussi, Eric Bertinat, Christo Ivanov*

Date de dépôt : 5 décembre 2012

Proposition de motion

demandant de ne plus arborer le drapeau de l'Union européenne sur les bâtiments publics

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'en date du 6 décembre 1992, le peuple et les cantons ont refusé l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) ;
- qu'aujourd'hui seuls 11 % des Suisses veulent encore entrer dans l'EEE et seuls 6 % des Suisses souhaitent entrer dans l'Union européenne (UE) ;
- que des communes genevoises arborent le drapeau de l'UE, y compris sur le fronton de leur Mairie ;
- que la population est heurtée par ce militantisme dépassé pro-UE ;
- que les communes genevoises ne sont pas des représentations diplomatiques de l'UE en Suisse ;
- que la souveraineté nationale doit être respectée ;
- que le drapeau du Conseil de l'Europe n'est pas identique à celui de l'UE ;

invite le Conseil d'Etat

à présenter un projet de loi en vue d'interdire aux communes genevoises et au canton d'arborer le drapeau de l'Union européenne ou tout autre drapeau identique en l'absence de visite officielle d'un représentant de l'UE à Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il y a vingt ans de cela, le peuple et les cantons suisses refusaient d'adhérer à l'Espace économique européen (EEE). 50,3 % du peuple et 18 des 26 cantons refusaient de céder devant le discours europhile du Conseil fédéral et des élites bien-pensantes.

A la différence des scrutins actuels, caractérisés par des taux de participation misérables, 78,7 % des électeurs s'étaient rendus aux urnes en cette mémorable journée du 6 décembre 1992.

Aujourd'hui, avec une Union européenne (UE) au bord du gouffre, un euro qui vacille, des dettes publiques qui continuent de progresser et un chômage qui explose, l'UE ne séduit plus les Suisses, y compris des personnes autrefois favorables à l'adhésion. Il faut ajouter que l'isolement économique prévu, la catastrophe annoncée lors de ce « dimanche noir » n'a pas eu lieu. Un récent sondage SSR¹ a démontré que seuls 11 % des Suisses se disent favorables à ce que notre pays intègre l'EEE. Il existe encore 6 % de partisans à une adhésion de la Suisse à l'UE.

Pourtant, bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE, la commune de Carouge arbore le drapeau de l'UE. Sur un des balcons de l'Hôtel de Ville, côté Treille, un drapeau de l'UE est exposé. Ce drapeau connu de notoriété publique est composé de douze étoiles d'or sur fond bleu, le nombre douze étant symbole de perfection.

Les citoyens s'offusquent d'une telle manifestation de sentiments pro-UE, qui de surcroît émane de communes et du canton, entités dont les pouvoirs politiques ne sont qu'une délégation de l'autorité du peuple. Un peuple qui pour mémoire est catégoriquement opposé à toute forme d'adhésion à l'UE.

Les drapeaux de l'UE sont arborés en permanence, même lorsqu'aucun représentant de l'UE n'effectue un voyage officiel à Genève, où l'usage commande d'arborer conjointement à nos drapeaux celui du pays ou de l'organisation supranationale qui est notre hôte. La présente motion ne s'oppose pas à ce que le drapeau de l'UE soit arboré en cas de visite officielle d'un de ses représentants.

¹ <http://info.rts.ch/infographies/eesondage.html>

Interrogées, les autorités communales dont la justification que le drapeau arboré ne serait pas le drapeau de l'UE, mais le drapeau du Conseil de l'Europe, organisation dont la Suisse est membre. Cette argumentation est erronée. Si autrefois le drapeau du Conseil de l'Europe était identique au drapeau européen, le Conseil de l'Europe s'est doté en 1999, à l'occasion de son 50^e anniversaire, d'un nouveau drapeau : le drapeau européen auquel a été ajouté un « e » doré en cursif². Le maintien de ce drapeau a été entériné en 2000.

Ainsi, si certaines communes genevoises veulent marquer l'appartenance de la Suisse au Conseil de l'Europe, ces dernières pourraient très bien le faire en arborant le drapeau comportant un « e » en cursif. Malheureusement, certains magistrats à la fibre europhile continuent toujours à faire usage du drapeau de l'UE, ce qui heurte la population, d'où la nécessité de déposer la présente motion.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.

² Voir Annexe I

ANNEXE I

COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE
